

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans le NORD, depuis le mois dernier.

POLOGNE. Quoiqu'une guerre entre des Partis & les appréhensions d'une guerre civile subsistent dans ce Royaume, on n'en espère pas moins l'Election paisible d'un nouveau Roi; qui a été fixée au 27. d'Août, qui peut être est faite à présent, & qu'elle n'aura eu nulle suite fâcheuse; attendu que les Cours de Vienne & de Versailles ont résolu de n'y prendre aucune part & que le parti d'opposition est trop foible pour résister aux intentions des Puissances qui ne se portent qu'à écarter ce qui pourroit donner de l'atteinte à la tranquillité publique. Elles se sont suffisamment déclarées sur cet article; même jusqu'à la Porte Ottomane, dont voici un nouveau trait. Lorsque le Comte de Branicki, Castellan de Cracovie, demandoit au Prince-Primat que la Diette de Convocation n'eut point lieu jusqu'à ce que les Russes fussent sortis des terres de la République, les Grands Officiers de la Couronne envoyèrent à ce sujet une Lettre au Divan à Constantinople. La réponse n'a point tardé à leur en revenir. Pleine de beaux sentimens, elle porte en substance, « que le Grand Seigneur se souhaite à la Pologne une heureuse & salubre Election; qu'il conseille aux Evêques de Cujavie & de Plock, au Palatin de Podlachie, au Castellan de Posnanie, au Grand Chancelier de Lithuanie & à tous les autres Magnats, de